



## AFFICHE DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie (salle des mariages) **le mardi 5 septembre 2023 à 19h30** en session ordinaire.

- Election d'un ou d'une secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 juillet 2023
- 1. Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet
- 2. Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 3. Suppression d'un poste d'attaché territorial
- 4. Suppression d'un poste d'ATSEM
- 5. Modification du temps de travail de deux agents
- 6. Mise à jour du tableau des effectifs de la commune
- 7. Acceptation d'un don
- 8. Projet d'adressage : dénomination des voies
- 9. Désignation des référents déontologie des élus

Questions et informations diverses

Fait à FONTAINE ETOUPEFOUR, le 28/08/2023

Le Maire  
Bernard ENAULT